

RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2020 - 9 H 30

Présences :

Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)
Michel Vachon, président (poste n° 3)
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Ginette Labrie Mercier, administratrice (poste n° 6)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Michel Vachon.

Clémence Nadeau, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

Rachelle Croteau, vice-présidente (poste n° 1)
Poste vacant (poste n° 5)

1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 9 h 40 par le président, Michel Vachon

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 13 janvier 2020
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Nouvelles demandes d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*
6. Recrutement
7. Suivi des actions du comité-santé
8. Orientations du CDPE
9. Dates des prochaines rencontres
10. Affaires diverses
11. Fermeture de la session

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-09 Sur proposition de Guy Goupil

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 13 janvier 2020

2020-10 Sur proposition de Mario Faucher

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 13 janvier 2020

Adopté à l'unanimité.

3. Correspondance

La correspondance reçue sera traitée lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

4. Paiement de factures

2020-11 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Que le CDPE autorise le paiement des factures suivantes:

- facture n° 2020-02 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session 12 février 2020, pour un montant de 500 \$.

Le total des factures et des dépenses pour le mois de décembre est **de 500 \$**

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 janvier 2020. Elle précise également que 3 chèques était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE. Quant au dossier éoliennes, 5 chèques étaient en circulation au 31 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

5. Nouvelles demandes d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*

V4-2020-01 (Lino Arnosti)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 18 janvier 2020 concernant l'achat d'une résidence située au 2296, Route Lawrence, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 1er mai 2019.

2020-12 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2020-02 (François-Olivier Langlois et Daphnée Morin)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 16 janvier 2020 concernant l'achat d'une résidence située au 129, 4e Avenue, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 17 juillet 2019.

2020-13 Sur proposition de Mario Faucher

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2020-03 (Richard Dobrzanski et Annie-Pascale Côté)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 21 janvier 2020 concernant l'achat d'une résidence située au 6341 Route du Domaine du Lac, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 10 février 2020

2020-14 Sur proposition de Mario Gosselin

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre,

soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2021, auront été payées et que toutes les conditions auront été respectées.

Adopté à l'unanimité

V4-2020-04 (Sébastien Gadeau et Gina Desormeaux)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 27 janvier 2020 concernant l'achat d'une résidence située au 5410 Route du Domaine du Lac, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 5 décembre 2019.

2020-15 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2020-05 (Sylvain Landry et Lyne Turgeon)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 21 janvier 2020 concernant l'achat d'une résidence située au 4303 Route du Domaine du Lac, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 16 septembre 2019.

2020-16 Sur proposition de Mario Faucher

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2020-06 (Sophie Vézina et Dominic St-Pierre)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 19 janvier 2020 concernant l'achat d'une résidence située au 1050 Route des Chalets, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 28 octobre 2019.

2020-17 Sur proposition de Guy Goupil

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2020-07 (Éric Gingras et Patricia-Josée Cinq-Mars)

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 29 janvier 2020 concernant l'achat d'une résidence située au 736 rue Principale, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 29 novembre 2019.

2020-18 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre,

soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2020, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

6. Recrutement

Le nom de quelques personnes qui pourraient être intéressées à rejoindre le CDPE ont été soulevés afin de combler le poste No 5. Une discussion a lieu pour les démarches à entreprendre pour les contacter.

7. Suivi des actions du comité-santé

Michel Vachon informe les membres du comité de l'avancement des travaux et des démarches entreprises dans le dossier de la Maison du Sacré-Cœur.

Un avis est toujours publié dans le bulletin municipal Le Ferdinois à l'effet que le CDPE, afin de donner un poids supplémentaire à la mise sur pied de son projet de coopérative de santé, a besoin de savoir le nombre de résidents de la municipalité qui n'ont pas de médecin de famille. Les gens concernés peuvent donner leur nom soit via Facebook ou en appelant la secrétaire du CDPE, Denise Grenier au 418-334-7834. À ce jour, nous avons reçu 40 noms de personnes n'ayant pas de médecin de famille.

8. Orientations possibles du CDPE

Augmenter les services et commerces dans la municipalité; réunir les gens d'affaire, source d'idées, réseautage; renseigner les possibles entrepreneurs sur les services offerts aux entreprises; faire du mentorat; poursuivre le projet du comité santé; poursuivre les actions à la Villa Versant du Lac; poursuivre le volet industriel; rechercher ce qui fait que les municipalités sont dynamiques et se démarquent au plan économique; songer à des idées d'embellissement pour notre municipalité.

Afin d'aller chercher des idées novatrices et diversifiées, le CDPE a prévu tenir un cocktail dinatoire le jeudi, 28 mai 2020, au Manoir du Lac William. Les participants à cet événement représenteront un éventail de services, d'industries, d'organismes divers de St-Ferdinand afin de faire un remue-méninges pour trouver des manières originales d'aider la communauté à se développer économiquement et socialement.

Denise Grenier remet aux membres un document intitulé: *Votre ville est à la baisse ou à la hausse sur l'échelle de la croissance?*, document traduit de l'article: " Is your city racing to the bottom or the top " du site internet : [www. Strongtowns.org](http://www.Strongtowns.org).

9. Date des prochaines rencontres.

L'assemblée générale annuelle du CDPE se tiendra le 20 mai 2020, à 19 h 30. Pour la rencontre régulière de juin, elle aura lieu le 17 juin 2020, à 9 h 00 au local habituel.

10. Affaires diverses

Aucun point n'a été soulevé.

11. Fermeture de la session

2020-19 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 11 h 30.

Adopté à l'unanimité

MICHEL VACHON
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier